Les demandes d'inscriptions, de radiations ou de rectifications quelconques, devront être adressées à la Mairie dans les vingt jours, à compter de la publication de la liste. (*Décret du 13 janvier* 1866). Après ce délai, aucune nouvelle inscription ne pourra être faite sur la liste électorale pour 1874.

Le maire engage instamment ses concitoyens à s'assurer de leur inscription avant le 4 février et à provoquer le redressement des erreurs ou omissions qui existeraient en ce qui les concerne respectivement.

Roubaix, le 15 janvier 1874.

DELEPORTE-BAYART,
Adjoint.

—

Les propriétaires ou locataires de maisons, bâtiments ou jardins longeant les rues et chemins pavés situés en dehors de l'agglomération, sont-ils soumis à l'arrêté municipal sur le balayage? Telle est la question qui a été soumise hier à M. le juge de paix du canton-est.

Un de nos concitoyens, M. B..., dont la propriété longe le côté de la rue du Tilleul *placé en dehors de l'agglomération*, était poursuivi pour défaut de balayage; il a soutenu que l'arrêté ne lui était pas applicable, en faisant remarquer que dans une rue ou chemin dont une partie seulement est pavée, il est impossible, à cause des accotements en terre, d'enlever toute la boue, comme le veut pourtant le réglement municipal.

Le ministère public n'en a pas jugé ainsi, et le cas n'ayant pas été prévu, M. le juge de paix a cru devoir condamner, en appliquant toutefois le minimum de la peine.

Cet arrêt mérite de fixer l'attention; il est strictement selon la légalité, mais ses conséquences ne sont pas douteuses : il oblige les propriétaires et les locataires hors de l'agglomération à balayer les rues, routes et chemins longeant leurs habitations, leurs jardins et même leurs champs... Il y a évidemment ici un oubli, une lacune dans l'arrêté sur l'ébouage, car une pareille servitude serait aussi ridicule qu'intolérable.

L'affaire qui nous occupe a aussi donné lieu à un incident trop instructif pour être passé sous silence. Le matin du jour où le procès-verbal a été dressé, — c'était le 13 décembre, — l'agent de police de service était venu à neuf heures et demie prévenir assez vertement les habitants de la maison de la rue du Tilleul d'avoir à balayer le pavé et les accotements devant leur propriété; le balayage fut fait aussitôt : M. B..., dont l'honorabilité est au-dessus de tout soupçon, est venu l'affirmer à l'audience, en ajoutant même, comme preuve de sa bonne foi, ce détail assez curieux, que depuis huit ans qu'il est propriétaire de ce terrain, il n'a fait balayer que *trois fois*, le 13 décembre compris, et chaque fois sur l'ordre des agents de l'autorité.

Or, en repassant rue du Tilleul, le même jour *à quatre heures après-midi*, l'agent constata bien qu'on avait enlevé un monceau de cendres qu'il avait vu le matin, mais apercevant encore de la boue, il en conclut que le balayage n'avait pas été fait et il dressa procès-verbal.

Nous venons de le dire, il se trompait, car la parole de M. B... ne saurait être mise en doute. Et peut-on admettre qu'un agent, — quelles que soient d'ailleurs sa perspicacité et ses aptitudes spéciales, pour employer une locution usitée à l'hôtel-de-ville — puisse venir constater *d'une façon certaine*, à quatre heures de l'après-midi, si le balayage a été fait ou non à neuf heures du matin??? Il y a eu donc, dans cette circonstance, un excès de zèle que ne saurait justifier le désir de forcer les habitants, même ceux en dehors de l'agglomération, à s'abonner au service municipal de l'ébouage.

Nous avons toujours considéré l'arrêté sur le balayage comme une des meilleures mesures de voirie prises par l'administration actuelle; au point de vue de l'hygiène, il rend de réels services; mais nous pensons qu'on pourrait y introduire certaines modifications déjà suffisamment indiquées par la pratique.

Nous pensons aussi que les agents chargés de la surveillance devraient apporter dans leurs fonctions plus de discernement et s'abstenir de dresser des procès-verbaux, après une certaine heure, alors qu'il leur est moralement impossible de constater si le balayage a été fait ou non. On éviterait ainsi des faits regrettables, semblables à ceux que nous venons de rapporter.

—

Le *Nouvelliste de Rouen* annonce que M. Kolb-Bernard vient d'être nommé chef de cabinet de M. le préfet de la Seine-Inférieure, en remplacement de M. de Barente.

M. Kolb-Bernard est le fils du député du Nord.

—

M. de Saint-Paul, receveur particulier à Hazebrouck, est nommé trésorier-général dans la Lozère.

—

Le 21 janvier, quatre-vingt-unième anniversaire de la mort de Louis XVI, une messe sera dite à onze heures, en l'église Sainte-Catherine, à Lille.

—

Les Frères Maristes ont acquis l'établissement fondé par l'honorable M. Mercier, à Lille, rue des Stations, 264.

—

Hier à onze heures du matin ont eu lieu en l'Eglise Saint-Etienne à Lille, les funérailles de M. Adolphe Bottin, capitaine ingénieur du bataillon des sapeurs-pompiers, et chevalier de la Légion d'honneur. M. Bottin, qui est mort dans sa soixante-quinzième année, comptait plus de soixante ans de service dans le corps des pompiers.

—

Ce matin, vers deux heures, un commencement d'incendie s'est déclaré rue des Fabricants, dans les magasins de M. Liagre, marchand de déchets. Des laines placées près du générateur et que l'on avait oublié d'enlever la veille, ont pris feu. On s'en est fort heureusement aperçu presque aussitôt, et les pertes qui auraient pu être considérables si le feu avait eu le temps de s'étendre, sont de très-minime importance

—

Une nouvelle qui intéressera vivement nos nombreuses sociétés colombophiles.

Le comité des fortifications va enfin donner une solution définitive à la question si intéressante des pigeonniers militaires, dont le général de Cissey, alors ministre de la guerre, lui avait confié l'étude. Ses conclusions tendent à l'établissement d'un gigantesque colombier militaire dans des terrains annexés au jardin d'acclimatation. L'élève des pigeons voyageurs sera confié au directeur du jardin. Le gouvernement y entretiendra, pendant les cinq ou six premières années, 5,000 paires de pigeons reproducteurs, destinés à peupler les colombiers militaires.

Chaque forteresse possèdera un pigeonnier militaire construit sur un modèle actuellement à l'étude; ce pigeonnier renfermera 1,000 pigeons voyageurs. On établirait, en outre, deux stations générales, en prévision d'une nouvelle invasion. 60,000 pigeons voyageurs seraient distribués dans ces deux stations.

Le colombier d'entraînement du Jardin d'acclimatation renfermerait 5,000 paires de pigeons reproducteurs de la race belge. Les pigeons serviront à peupler, au fur et à mesure, les forteresses. Un personnel militaire sera chargé de l'organisation de cette poste nouvelle, sous les ordres du directeur du Jardin d'acclimatation.

Rappelons que les Allemands nous ont déjà dévancés et que Metz et Strasbourg sont depuis plus d'un an reliés aux forteresses de l'empire allemand par un service de pigeons voyageurs.

—

Un arrêté préfectoral en date du 24 décembre révoque M. Masnin de ses fonctions de maire de la commune de l'Ecaillon, ainsi que M. Basquin, adjoint à Audencourt, et M. Thpillier, adjoint à Vred.

—

Dans sa séance du 14 janvier, le 2e conseil de guerre, sous la présidence de M. de la Poterie, colonel commandant la place de Lille, a jugé les affaires suivantes :

Edouard Ruff, cavalier au 14e dragons, prévenu de vol au préjudice d'un habitant. Un an de prison.

Jacques-Léon Fay, cavalier au même régiment, prévenu de complicité par recel, acquitté à la minorité de faveur.

Amédée-Etienne Dellacherie, soldat au 43e de ligne, prévenu de refus formel d'obéir à un ordre donné dans le service, a été acquitté à la minorité de faveur.

Jean-Baptiste Parent, cavalier au 19e régiment de chasseurs, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets militaires qu'il n'a pu représenter à sa rentrée. Trois ans de prison.

Henri-Théophile Gilles, soldat au 73e de ligne, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix. Deux ans de prison.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 14 JANVIER. — Léonie Rossé, au Pile. — Zoé Lesage, rue de l'Hommelet — Louise Carnois, rue de la Potennerie. — Hélène Desauw, rue de Mouveaux. — Julienne Coulembier, rue de Lannoy. — Oscar Zennevort, au Jean-Ghislain.

MARIAGES DU 14 JANVIER. — Jean-Baptiste Deschamps, 33 ans, employé de commerce, et Marie Mesplomb, 22 ans, repasseuse. — Jean-Baptiste Dorpe, 30 ans, garçon de magasin, et Clémentine Dorpe, 26 ans, tailleuse.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 JANVIER. — Léonie Cottenier, Grande-Rue. — Célestin Bové, rue de Beaurewaert. — Jeanne Chériaux, rue Saint-Ange. — Armand Françoise, rue Isabeau. — Charles Wytterhaeghe, rue Jacquart. — Clémentine Dewilde, rue Sainte-Elisabeth. — Jules Forest, rue de l'Epeule. — Georges Lepers, rue des Loups. — Gustave Picavet, rue d'Inkermann. — Pauline Truyen, rue Turgot. — Marie Debarge, rue de l'Ommelet. — Pierre Cnops, rue de la Lys. — Ernest Bernard, rue Decrème.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 JANVIER. — Alfred Demeynck, 26 ans, peintre, rue des Longues-Haies — Eugénie Pommeret, 17 ans, sans profession, rue Nain. — Florimond Segard, 48 ans, tisserand, rue de l'Arc. — Félix Jubits, 37 ans, tisserand, à l'hôpital. — Arthur Herbé, 20 jours, rue du Pile.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 JANVIER. — Zoé Solvin, 26 jours, rue de Mouveaux. — Angèle Agache, 1 an, rue Notre-Dame. — Eugène Vigneron, 22 ans, terrassier, à l'Hôpital. — Mathilde Meurin, 21 ans, couturière, à l'Hospice. — Marie Franchomme, 59 ans, ménagère, rue de Blanchemaille.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le samedi 17 janvier 1874, à 9 heures et 1/2, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de M. GÉRARD-FRÉDÉRIC COURBOULIS, ancien juge de paix, agréé au tribunal de commerce de Roubaix, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1873, dans sa soixante-quinzième année.

Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le Lundi 19 janvier 1874, à 10 heures, au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, pour le repos des âmes de Messieurs :

P. Aubert, capitaine; Decagny, lieutenant; Pécher, sous-lieutenant; H. Delberghe, sergent-major; Drouez, sergent; E. Lemerre, sergent; Remés, sergent; J. Hazebroucq, caporal; E. Tobie, caporal; E. Martin, garde; H. Mahieu, garde; P. Delescluse, garde; C. Dubus, garde; V. Lecerf, garde; A. Devienne, garde; Marissal, garde; E. Tinchon, garde; J. Clarisse, garde; A. Boulogne, garde; A. Couplet, garde; A. Rigelle, garde; F. Bourgeois, garde; L. Paux, garde; E. Jovenaux, garde; A. Carlier, garde; A. Huart, garde; L. Decottignies, garde; H. Leveugle, garde; M. Meeschaert, garde; L. Flipo, garde; J. Lammelin, garde; C. Lienart, garde; E. Delespaul, garde; A. Hertelet, garde; Vanoverskel, garde; H. Masquelier, garde; A. Suin, garde; A. Cateau, garde; E. Lepoutre, garde; O. Demeulin, garde; A. Billet, garde; C. Plouvost, garde; L. Verskel, garde,

Mobiles de Roubaix, morts dans la campagne du Nord 1870-1871.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le lundi, 19 janvier 1874, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur DENIS CAPELLE, époux de Dame PHILIPPINE ROUSSELLE, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1873, à l'âge de 73 ans.

Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— Le transport à vapeur l'*Aveyron* a mouillé à Toulon, le 10. Ce navire a mis à terre 561 passagers de Cochinchine, dont 210 malades ou convalescents qui ont été immédiatement évacués sur l'hôpital de Saint-Mandrier. Il y a eu 26 morts pendant la traversée de retour; dans le nombre, on compte un enseigne de vaisseau embarqué sur ce navire. M. Gendron n'avait que 18 ans, mais atteint d'une maladie de langueur, fatigué par le voyage et éprouvé par le climat de la Cochinchine, il a succombé en route, malgré tous les soins qui lui ont été prodigués.

— CONDAMNATION A MORT. — Dans sa séance de lundi dernier, le conseil de guerre permanent de la 18e division militaire séant à Tours, a condamné à la peine de mort le nommé François, soldat au 32e de ligne, pour outrages et voies de fait envers son supérieur pendant le service.

— M. Paul Féval écrit aux journaux de Paris une lettre dans laquelle il déclare se retirer devant M. Alexandre Dumas fils, candidat à l'Académie française; mais il ajoute qu'il maintient sa candidature pour un autre fauteuil vacant.

— On annonce la mort d'un de nos savants les plus distingués : M. Jubineau, directeur de l'Ecole des Mines.

— D'après le *Publisher's circular* de Londres, il a été imprimé en Angleterre, pendant l'année qui vient de s'écouler (1873), 4,991 ouvrages, dont 3,463 publiés pour la première fois. On compte dans ce chiffre, 831 romans, nouvelles, contes; 770 ouvrages de théologie, sermons, etc., 588 livres d'art et de sciences; 142 consacrés à la jurisprudence; 172 à la médecine; 170 brochures sur la politique ou sur les questions sociales, 184 essais et monographies. La poésie et le drame ont été représentés par 328 publications; l'histoire et la biographie, par 428; la philologie et la pédagogie, par 413; l'économie politique et le commerce, par 150.

Les journaux, en insérant ce résumé, rappellent qu'un écrivain anglais, l'auteur des *Curiosités de la littérature*, Disraëli, a prétendu que depuis l'invention de l'imprimerie, il avait été imprimé, jusqu'en 1816, 3,461,360 ouvrages, ce qui, en admettant 3,000 exemplaires par édition, ferait 3,277,640,000 volumes.

— Dans une ville du Midi, ces jours derniers, deux malades, une jeune fille et un soldat de la garnison, étaient morts à l'hospice; les deux cérémonies funèbres devaient se célébrer au même moment.

Les cercueils, placés à côté l'un de l'autre, ont été confondus; de sorte que la jeune fille a été accompagnée jusqu'à sa dernière demeure par un peloton de dragons qui lui a rendu les honneurs militaires, tandis que le soldat, couvert du linceul blanc et de fleurs, était porté en terre, suivi de tout le cortége des demoiselles de la conférence.

Ce n'est qu'au cimetière qu'on s'est aperçu de la méprise et qu'on a pu faire la substitution du cercueil.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Paris, 16 *janvier*. — Les bruits de difficultés avec l'Italie sont de nouveau démentis. M. Nigra déclarait récemment dans un salon politique que depuis son retour à Paris, il n'avait entretenu le duc Decazes que pour lui affirmer les sentiments amicaux de l'Italie, et qu'il ne lui avait pas dit un seul mot de l'*Orénoque*.

Il est à peu près certain que, par suite d'une entente établie entre les fractions de la droite, l'interpellation de M. Du Temple sera écartée par la question préalable. A part trois ou quatre membres de l'extrême droite, cette interpellation est universellement blâmée dans l'Assemblée.

Des avis de Rome, en constatant l'existence de la bulle réglant l'élection du nouveau Pape, affirment qu'elle ne ressemble en rien au texte publié par la *Gazette de Cologne*. La bulle authentique ne change rien à la condition essentielle de l'élection, c'est-à-dire au chiffre de voix nécessaire pour que l'élection soit valable, (chiffre qui reste fixé aux deux tiers) et se borne à modifier quelques points secondaires, notamment en abrégeant le terme de treize jours pendant lequel les cardinaux présents à Rome étaient tenus d'attendre les absents.

Dans la réunion qu'elle a tenue hier, la commission chargée d'examiner le projet relatif à l'admission à titre définitif dans l'armée des ducs d'Alençon et de Penthièvre. M. Cornelis de Witt, gendre de M. Guyot, et M. de Lasteyrie ont vivement soutenu le projet, qui a été combattu au nom de la minorité de la commission par le général Billot. Les cinq voix qui se sont prononcées contre l'adoption du projet sont celles de MM. les généraux Chareton, Pélissier, Billot, Frébault et de M. Varroy. La commission a modifié la proposition du gouvernement en ce sens que la confirmation des grades des princes d'Orléans n'aura son effet qu'à partir de la promulgation de la loi, et ne remontera pas à l'époque où ils obtinrent leur grade provisoire.

Le conseil d'Etat, s'est réuni hier en assemblée générale pour discuter la loi sur les municipalités. C'est M. Gronalle, président de la section de l'intérieur, de la justice et de l'instruction publique qui a présenté le rapport.

M. le ministre des travaux publics présentera dans quelques jours à l'Assemblé nationale les deux projets de loi concernant la création d'un vaste port militaire et maritime à Andresselles, à 18 kilomètres de Boulogne, et l'établissement d'une gare maritime à l'ouest de Calais. Ces deux projets de loi ont été examinés par le conseil d'Etat.

On a remarqué hier à Versailles la présence du général Cathelineau, qui s'est longuement entretenu avec M. de Tarteron.

Les représentations de l'Opéra français, récemment incendié, recommenceront à la salle des italiens par Don Juan.

La reprise de La Cenerentola, de Rossini, a eu lieu hier soir avec Anna de Belocca, qui a obtenu un grand succès. Depuis la Malibran et la Patti, on n'avait pas entendu une artiste comme Mlle de Belocca.

Paris, vendredi, 1 h. 45 soir.

L'allocution adressée le 1er janvier, par le général Ladmirault, aux officiers de l'armée de Paris n'a pas été exactement rapportée; le général n'a pas employé l'expression de « *prépondérance* » qui motive les attaques des journaux allemands; il a engagé simplement les officiers à travailler pour contribuer à rendre à la France la situation à laquelle elle a droit.

Oran, 15 *janvier, soir*. — Contreras, Ferrez, Galvez, Colas, Constantine, La Junte et un grand nombre de réfugiés ont été embarqués sur l'*Ardèche* pour Alger.

La *Numancia* a été rendue à l'amiral Chicarro par les autorités françaises; elle partira probablement samedi avec la *Victoria* et la *Carmen* pour Carthagène; la plupart des réfugiés sont internés dans toutes les casernes militaires d'Oran et dans le port de Mers-el Kébir.

Un certain nombre de réfugiés, surtout des femmes, des enfants malades, ont été envoyés dans les hôpitaux.

Barcelone, 13 *janvier*. — La tranquillité est complètement rétablie.

Londres 16 *janvier*. — M. Cowen, candidat radical, a été élu membre du Parlement pour Newcastle.

Les avis de Buenos-Ayres en date du 16 décembre portent que la guerre d'Entre-Rios est terminée. Lopez Jordan, complètement battu, s'est enfui, laissant mille hommes sur le champ de bataille.

Madrid, 14 *janvier, soir*. — La *Gazette* publie des décrets nommant le général Lopez Dominguez lieutenant général et fixant au 20 février le délai d'entrée au service de la réserve de 1874.

Chio Barraguetas s'est réfugié, avec 800 hommes, à Molins Rey. Il a demandé au capitaine général de la province amnistie pour lui et les siens, offrant de livrer ses armes. L'amnistie lui a été accordée.

Le journal *El Cerco militar* a été suspendu pour dix jours.

Rome, 15 *janvier*. — Le bruit que le cardinal Antonelli serait dangereusement malade est controuvé. Son Eminence souffre toujours de la goutte, mais son état n'a rien d'alarmant. Demain aura lieu le consistoire annoncé.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc., dont extrait.

N°. 49,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N°. 47,270 : N°. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N°. 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N°. 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N°. 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morelle-Bourgeois et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, Place Vendôme, à Paris.

4095 — A.

LE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

DE Mme S. A. ALLEN, est employé *depuis* 40 *ans* en Angleterre et en Amérique ; c'est la seule préparation qui rende positivement aux cheveux blancs ou gris, leur *couleur primitive*, la *beauté* et le *lustre de la jeunesse*. Une amélioration sensible se produit immédiatement. PRIX : 8 *fr. le flacon*. — Dépôt : à Paris, 35, boulevard Haussmann, et à Roubaix, chez M. Emile Leignel, 48, rue du Vieil-Abreuvoir. Et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs. 3845.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon
noire en écrivant, n'usant pas les plumes, n'épaississant pas
Nouvelle Encre violet noir
apparaît noire un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

Dépôt à la *Librairie Alfred Reboux.*

BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER

VALEURS	Clôture	Cl. précéd	Baisse	Hausse
A TERME				
3 0/0	58 471/2	58 52 1/2	»» »	0.05
5 0/0 1871	93 75	93 60	0.15	».»»
5 0/0 1872	93 77 1/2	93 62 1/2	0.15	».»»
B de France	4 200	41.50	50..	»».»»
B. de Paris	1046.25	1045	1.25	»».»»
Foncier	810.»»	805.»»	5.»»	»».»»
Mobilier	308.75	303.75	5.»»	»».»»
Générale	532.50	532.50	»».»»	»».»»
Est	500.»»	495.»»	». »	»».»»
Lyon	900.»»	900.»»	5.»»	»».»»
Midi	»»».»»	»»».»»	»»»»	»».»»
Nord	1020	1020.»	»».»»	»».»»
Orléans	845.»»	842.50	2.50	»».»»
Ouest	»».»»	»».»»	»».»»	»».»»
Gaz	722.50	725.»»	».»»	2.50
Suez	425.»»	420.»»	5.»»	»».»»
5 0/0 Italien	59 371/2	59 20	0171/2	17 1/2
Espagnol	335.»»	336.25	»..»	1.25
Lombards	366.25	367 50	1.25	1.25
Autrichiens	745.»»	746.25	»».»»	1.25
COMPTANT				
3 0/0	58.30	58.35	»».»»	0.05
5 0/0 l'Ibéré	93.60	93.40	0.20	»».»»
5 0/0 non-lib.	93.60	93 45	0.15	0.20
4 1/2 0/0	84.50	84.70	»».»»	»».»»
Morgan	517.50	516.25	1.25	1.»»
Ville 1869	289.»»	290.»»	»..»»	»».»»
» 1871	249.»»	248.50	0.50	0.75
Obl. 3 0/0 Est	270.»»	270.75	»».»»	»».»»
» Lyon	282.50	282.50	»».»»	»».»»
» Midi	274.»»	272.»»	2.»»	0.25
» Orléans	278.75	279.»»	»».»»	»».»»
» Vendée	239.50	239.»»	0.50	»».»»
Orléans à Cu.	230.»»	230.»»	»».»»	»».»»
Ott. Rouen N.	210.»»	215.»»	».»»	5.»»
» » (Sud)	»».»»	190.»»	»».»»	»».»»
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int.	16 1/4	15 3/4	1/2	»».»»
3 0/0 Esp Ext 69	18 5/16	18 9/16	5/16	»».»»
5 0/0 Turc	41.60	41.471/2	0 1712	»».»»
3 0/0 Péruvien	63 1/2	62 3/4	3/4	»».»»
Immobilière	»»».»»	»»».»»		»».»»